

Ecrit par le 12 février 2026

# Le préfet s'attaque à la cabanisation du Vaucluse



Les services de la préfecture de Vaucluse viennent d'opérer la démolition d'office de plusieurs bâtiments hétéroclites à Saumane-de-Vaucluse. Ces derniers avaient été édifiés sans autorisation d'urbanisme, en zone agricole et zone rouge du plan de prévention du risque feux de forêt de la petite commune vauclusienne. La démolition, survenue le 19 novembre dernier, est entièrement à la charge du contrevenant.

Ecrit par le 12 février 2026



Crédit : DR/Préfecture de Vaucluse

« Le propriétaire condamné n'ayant pas effectué la remise en état des parcelles malgré de multiples mises en demeure et liquidation d'astreintes, la décision de justice a été exécutée d'office, sous le contrôle d'un commissaire de justice, avec le concours de la force publique, explique la préfecture de Vaucluse. Cette opération s'inscrit pleinement dans une stratégie volontariste et partenariale de lutte contre la cabanisation. En associant leurs compétences respectives, les services de l'État, l'autorité judiciaire et les élus locaux veillent au strict respect des dispositions réglementaires en matière d'urbanisme, et à la coordination de l'ensemble des procédures administratives et judiciaires destinées à sanctionner les atteintes au paysage et à l'environnement dans le département. »



Ecrit par le 12 février 2026

Crédit : DR/Préfecture de Vaucluse

### **Le signal d'alarme des maires de Vaucluse**

Lors de sa dernière AG, [l'Association des maires de Vaucluse \(AMV\) avait alerté sur ce phénomène de cabanisation du Vaucluse.](#)

« Nous sommes confrontés à des dérives, à la cabanisation dans nos campagnes, à la sédentarisation de gens du voyage sur des terrains agricoles, à des extensions voir des constructions de maisons sans permis. Nous procémons aux constatations et dressons les PV d'infractions aux règles d'urbanisme », expliquait alors Pierre Gonzalvez, président de l'AMV, qui dénonçait la multiplication des infractions d'urbanisme dans le département.

Message entendu par les services de l'Etat qui, bien qu'ayant employé la force, rappellent « que la remise en état volontaire par les condamnés reste la voie à privilégier s'ils ne veulent pas s'exposer à une procédure d'exécution d'office réalisée à leurs frais ».

---

## **Catastrophes naturelles : 4 communes vauclusiennes en état de catastrophe naturelle**

Ecrit par le 12 février 2026



**Les communes de [Mormoiron](#), [Piolenc](#), [Saumane-de-Vaucluse](#) et [Beaumont-de-Pertuis](#) viennent d'être reconnues en état de catastrophe naturelle à la suite d'inondations et de mouvements de terrain liés à la sécheresse. Les sinistrés ont désormais trente jours pour effectuer leurs démarches auprès des assurances.**

Publiés ce vendredi 24 octobre 2025 au Journal officiel, les arrêtés interministériels des 15 et 16 octobre actent officiellement la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour quatre communes vauclusiennes durement touchées ces derniers mois. Deux types de phénomènes sont concernés : les inondations et coulées de boue d'un côté, et les mouvements de terrain liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols de l'autre.

#### Dégâts de voirie et dans les habitations

À Mormoiron, les pluies torrentielles du 4 septembre 2025 avaient provoqué d'importants dégâts sur la voirie et dans plusieurs habitations. La commune de Piolenc avait elle aussi subi les assauts des eaux entre le 31 août et le 1er septembre. Plus au nord du département, Saumane-de-Vaucluse et Beaumont-de-Pertuis sont reconnues pour des sinistres d'une autre nature : les fissures et affaissements de terrain consécutifs à la sécheresse du printemps 2023, un phénomène récurrent et coûteux dans le sud du pays.

Ecrit par le 12 février 2026

## **Une déclaration dans les 30 jours**

Les habitants concernés disposent désormais d'un délai maximal de trente jours, à compter de la publication de l'arrêté, pour déclarer leurs dommages auprès de leur compagnie d'assurance. Ces reconnaissances ouvrent droit à une indemnisation spécifique, souvent indispensable pour la reconstruction des habitations et des infrastructures endommagées. Les arrêtés complets peuvent être consultés sur le site officiel : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

## **Un rappel à la vigilance et à la résilience**

Ces nouvelles reconnaissances illustrent la vulnérabilité croissante du Vaucluse face aux aléas climatiques extrêmes, entre sécheresses à répétition et épisodes orageux violents. Un rappel, s'il en fallait, que la prévention et l'adaptation au changement climatique sont désormais des priorités locales autant que nationales.

---

## **Le Festival de la Sorgue revient pour une 48e édition**

Ecrit par le 12 février 2026



## **Le Festival de la Sorgue revient ces samedi 3 et dimanche 4 mai. Au programme : balade à vélo, expositions, concerts, et bien d'autres animations autour de la Sorgue.**

Depuis l'année dernière, le Festival de la Sorgue se décline en deux éditions annuelles, une au printemps et une à l'automne. Pour cette nouvelle édition printanière, les comités des fêtes de Châteauneuf-de-Gadagne, Le Thor, Fontaine-de-Vaucluse, les Villes de L'Isle-sur-la-Sorgue et Saumane-de-Vaucluse, et Isle sur la Sorgue Tourisme et leurs partenaires ont concocté un programme riche pour ce week-end.

La Sorgue sera bien évidemment au centre de l'attention, le but de l'événement étant de fédérer autour d'un patrimoine naturel commun, mais aussi de sensibiliser à la préservation de la rivière et de ses écosystèmes.

### **Le programme**

Diverses animations seront proposées tout le week-end dans les différentes communes qui sont traversées par la Sorgue :

#### **Samedi 3 mai :**

Ecrit par le 12 février 2026

À Saumane-de-Vaucluse, balade à vélo, apéritif, pique-nique et concert sont prévus sur les Chemins du Pigeolet et Noir

À L'Isle-sur-la-Sorgue, les participants pourront profiter d'une découverte musicale de la Sorgue, d'expositions sur la Sorgue et sa biodiversité et de bien d'autres animations au Partage des eaux.

Le Thor sera plongé dans une ambiance musicale toute la soirée sur les Places du 8 mai et du 11 novembre.

#### **Dimanche 4 mai :**

À Châteauneuf-de-Gadagne, des petites courses de bateaux, une exposition de peinture et photos de la Sorgue, un quiz apéro et d'autres animations sont prévus sur la Place du marché aux raisins.

À Fontaine-de-Vaucluse, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) prévoit plusieurs animations. Il y aura aussi une exposition photo sur les oiseaux de la Sorgue, une balade d'observation, un concert et un apéritif sur le parking des Vergnes et l'Avenue Robert Garcin.

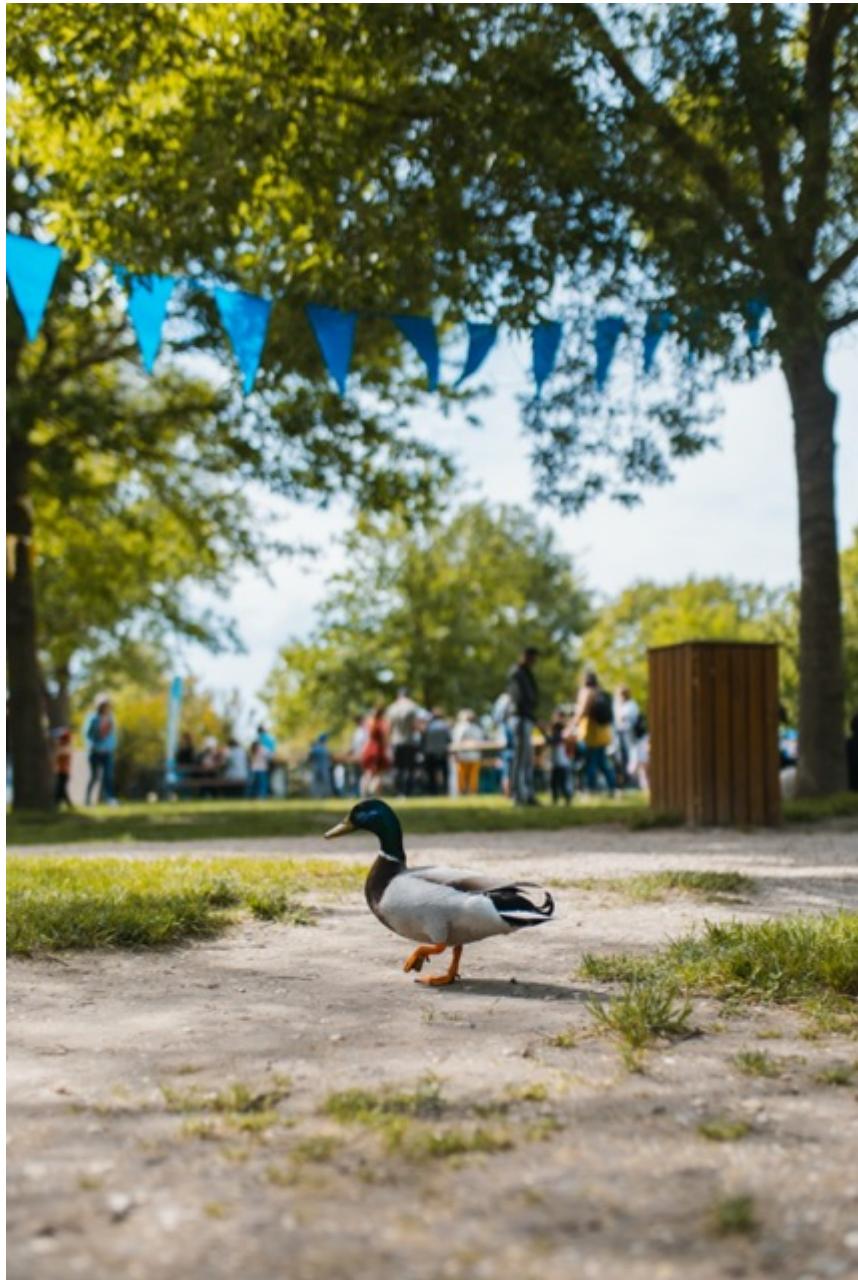
Pour découvrir le programme en détail, [cliquez ici](#).

#### **De la nouveauté**

Cette année, les organisateurs ajoutent le 'Challenge Nature Itinérant' pour les participants. Ceux qui souhaitent y participer devront explorer les cinq communes traversées par la Sorgue et répondre aux cinq questions posées dans chacune d'elles. Le but sera de relever les défis autour de la biodiversité de la Sorgue.

Cinq lots seront à gagner : des affiches des villages du Festival, un kit 'Intrigue dans la ville' Fontaine-de-Vaucluse et un kit L'Isle-sur-la-Sorgue, une bouteille de vin de chez Stéphane et Janique à Châteauneuf-de-Gadagne, un coffret cocktail sans alcool de la Maison Jasmin au Thor et un bon pour deux personnes dans le restaurant Agastache à L'Isle-sur-la-Sorgue.

Ecrit par le 12 février 2026



Ecrit par le 12 février 2026



©Julien Abellan / Isle sur la Sorgue Tourisme

Ecrit par le 12 février 2026

# 7 Vauclusiens au palmarès des territoires engagés 2024



Sept territoires vauclusiens figurent au palmarès 2024 des territoires régionaux engagés qui vient d'être dévoilé à Marseille lors de [la 2e édition de la journée Sud Biodiv'](#). Proposé par de [l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement](#) (Arbe), cet événement réunissant les acteurs professionnels qui agissent pour préserver la biodiversité et la ressource en eau (collectivités, gestionnaires de milieux naturels, associations, entreprises, agriculteurs) avait cette année pour thème : 'Changement climatique : la Nature, LA solution'. Une journée animée notamment par un grand témoin, Jean Jouzel, paléoclimatologue de renom, venu partager son expérience.

L'occasion également pour l'Arbe de dévoiler son palmarès 2024 des territoires régionaux engagés récompensant cette année 47 lauréats issus de toute la région Sud (collectivités et gestionnaires de parcs d'activités). Parmi eux, on en dénombre 7 dans le Vaucluse.

**La CCAOP et Sorgues rejoignent 7 autres collectivités vauclusiennes**

Ecrit par le 12 février 2026

Dans la catégorie 'Label Territoire Durable - Une COP d'avance' [la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence](#) obtient le niveau 2 (le niveau 4 étant le plus élevé). Dans le même temps [la ville de Sorgues](#) reçoit le niveau 1 dans ce domaine évaluant « l'intégration des enjeux de développement durable dans les politiques publiques, le fonctionnement et les services de la collectivité. »

Pour rappel, depuis 2018 la commune d'Avignon (niveau 4), la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (niveau 2), la Communauté d'agglomération du Grand Avignon (niveau 2), Carpentras (niveau 2), Châteauneuf-de-Gadagne (niveau 1) ainsi que Villedieu et Mirabeau (toutes deux labellisées 'Territoire engagé') ont également été distingués par l'Arbe.



La commune de Sorgues reçoit son prix de niveau 1 dans la catégorie 'label Territoire Durable - Une COP d'avance'. Crédit : Arbe/DR

### Villars et Saumane s'engagent pour la nature

Par ailleurs, concernant le dispositif 'Territoires engagés pour la nature' visant à identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité. Ce sont les villages de Saumane-de-Vaucluse et Villars qui ont été récompensés en Vaucluse cette année.

Saumane s'est notamment distinguée par sa démarche de préemption au niveau des zones agricoles et des zones naturelles (ENS Vallon de la Tapy et parcelles forestières). La commune souhaite aussi mettre en place un aménagement de la cour d'école par la désimperméabilisation et la végétalisation, créer une

Ecrit par le 12 février 2026

commission extra-municipale ainsi qu'installer des nichoirs pour oiseaux et chauve-souris. De son côté, Villars a séduit par sa volonté de sensibiliser les élus aux enjeux de préservation de la biodiversité par l'organisation de visites et de formations, de communiquer sur la richesse et la fragilité de la forêt communale par la pose de panneaux d'information, d'intégrer la réflexion de l'intensité lumineuse pour préserver la faune dans le projet de remplacement des luminaires de la commune ainsi que de réaliser un inventaire de la biodiversité communale.



La commune de Villars devient un 'Territoires engagés pour la nature'. Crédit : Arbe/DR

### **Les zones d'activités de Vaucluse se mettent au vert**

Enfin, 16 parcs d'activités économiques de la Région Sud ont été honorés pour leurs qualités et leurs performances environnementales. Parmi eux figurent 3 zones vauclusiennes dont le label+ développé par l'Arbe a été renouvelé pour deux ans : le parc d'activités Les Fontaynes à Villes-sur-Auzon (label Parc engagé), le parc d'activités Saint-Joseph au Thor (niveau 1) et le pôle d'innovation d'Agroparc à Avignon (niveau 3).

En tout, 42 parcs d'activités de Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 12 en Vaucluse, sont inscrits dans cette démarche régionale d'amélioration continue. Dans le département, y figurent les parcs d'activités Bel-Air aux Taillades, des Ecluses à Vaison-la-Romaine, Camp-Bernard à Sablet, des Hauts-Banquets à Cavaillon, d'Apt-Ouest, de la Grange Blanche à Courthézon, du Pôle d'activités Piol à Mazan ainsi que le pôle

Ecrit par le 12 février 2026

aéronautique Pégase à Avignon et le MIN (Marché d'Intérêt National) d'Avignon



Les lauréats du label+. Crédit : Arbe/DR

---

## Festival de la Sorgue : un rendez-vous automnal en pleine nature

Ecrit par le 12 février 2026



**Le Festival de la Sorgue, qui a lieu initialement au printemps, se dédouble et propose désormais un rendez-vous en automne. Ce samedi 12 octobre, la commune de Saumane-de-Vaucluse accueillera une programmation riche pour se reconnecter à la nature.**

La commune de Saumane-de-Vaucluse va accueillir le rendez-vous automnal du Festival de la Sorgue ce week-end. Ce Festival, qui a lieu sur un week-end festif au printemps et qui s'empare des cinq communes traversées par la Sorgue, à savoir Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne, a dorénavant une édition automnale en un lieu unique et dédiée aux activités de plein air.

L'objectif de cet événement, destiné principalement aux habitants des communes traversées par la Sorgue, est de mieux connaître et de préserver le territoire au travers d'animations ludiques, de balades dans la nature, et bien d'autres surprises.

## Le programme

À proximité du château de Saumane-de-Vaucluse seront installés des jeux en bois géants et un village partenaires. Les participants pourront profiter d'une ambiance musicale animée par le groupe Artefacts.

Ecrit par le 12 février 2026

Les organisateurs prévoient également un apéritif offert à la découverte de produits locaux.

Tout au long de la journée, plusieurs activités en plein air auront lieu au sein de la commune accueillante et ses alentours comme des randonnées pour toute la famille et tous les niveaux, des lectures de paysage, un parcours vélo de 25 km, des balades en trottinette électrique, ou encore la visite commentée de l'exsurgence de Fontaine-de-Vaucluse.

**Pour choisir votre activité et réserver votre place, [cliquez ici](#).**

**Samedi 12 octobre. Gratuit. Parking du château. 9 Chemin de St Gens. Saumane-de-Vaucluse.**



Coordination

Financement Organisation

Partenaires



Ecrit par le 12 février 2026

# La 47<sup>e</sup> édition du Festival de la Sorgue a été un succès



**Le week-end du 4 et 5 mai, les communes du Thor, de L'Isle-sur-la-Sorgue, Saumane-de-Vaucluse, Fontaine-de-Vaucluse et Châteauneuf-de-Gadagne ont accueilli le 47<sup>e</sup> Festival de la Sorgue. Une nouvelle édition qui a rencontré un vif succès.**

Démonstrations de kayak, initiations à la pêche, contes, concerts, ou encore expositions de photographies. La Sorgue a été mise en valeur sous toutes ses formes durant ce week-end qui lui a été dédié. Cette nouvelle édition du festival a été repensée en faveur des habitants autour de la valorisation du territoire, dans une ambiance décontractée.

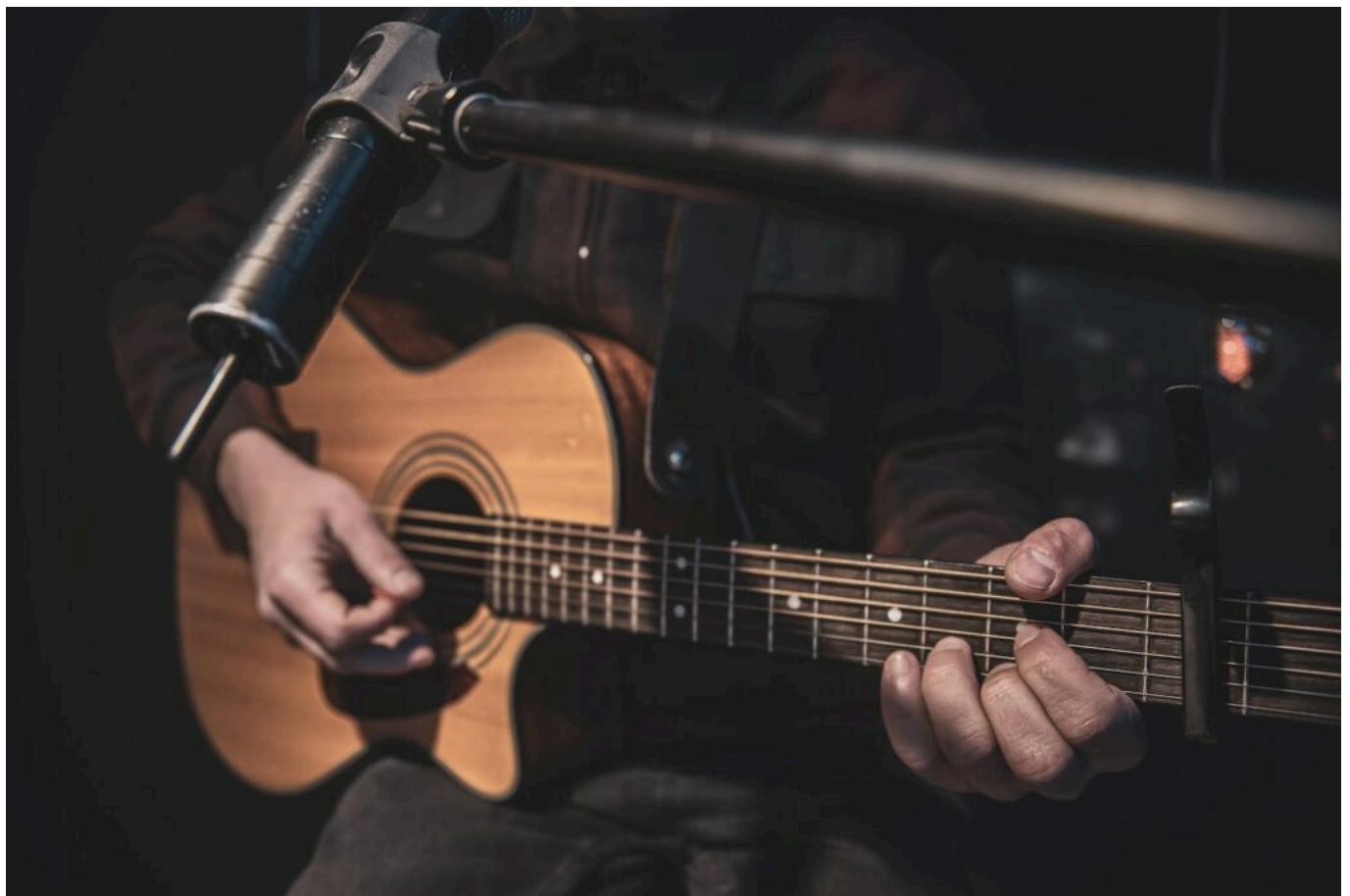
Ecrit par le 12 février 2026

Cette année, le [Syndicat mixte du bassin des Sorgues](#) (SMBS) a été partenaire du festival, qui est organisé par les Comités des Fêtes des cinq communes traversées par la rivière, la Ville de [L'Isle-sur-la-Sorgue](#) et [Isle sur la Sorgue Tourisme](#). Ainsi, de nombreuses animations ont tourné autour de la préservation de la Sorgue et de sa biodiversité.

Les organisateurs vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour une 48<sup>e</sup> édition avec une programmation toujours plus qualitative, informative et amusante !

---

## La Sorgue fait son festival



**Le Festival de la Sorgue revient pour la 46<sup>e</sup> édition durant le mois de juillet. Au programme : cinq concerts uniques dans cinq communes différentes.**

Ecrit par le 12 février 2026

Le Festival de la Sorgue est une célébration musicale à travers les communes que représente [Isle sur la Sorgue Tourisme](#) : Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, l'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne. Chaque commune accueille un concert différent.

Musique acoustique, chants provençaux, chants celtiques ou encore musiques gitanes, il y en aura pour tous les goûts. La Sorgue va vibrer durant tout le mois de juillet aux sons de différentes régions.

### Le programme

Le samedi 1<sup>er</sup> juillet à 19h, le festival débutera avec un Balèti, proche de nos traditions, dans une ambiance guinguette, proposé par Manuson au cœur du village de Saumane-de-Vaucluse, sur la place de la mairie. La municipalité offrira un apéritif dinatoire.

Le samedi 8 juillet à 21h30, le groupe corse Pop Cor's proposera un concert acoustique au Jardin de la Treille à Châteauneuf-de-Gadagne.

Le jeudi 13 juillet à 21h30, vous pourrez danser au son de la musique provençal avec Le Condor, dirigé par Jean-François Gérold, ambassadeur du galoubet tambourin, sur la Place du Chasselat au Thor.

Le vendredi 21 juillet à 21h30, direction la Bretagne avec un bal breton, des chants celtiques et des chants de marins, avec Anacrouse, au Parc Gautier à l'Isle-sur-la-Sorgue.

Le samedi 29 juillet 2023 à 21h30, le groupe avignonnais Gipsy Mariano Los Cortes clôturera le festival avec des musiques gitanes sur la Place de la Colonne à Fontaine-de-Vaucluse.

V.A.

## Faire revivre en musique le château du marquis de Sade

Ecrit par le 12 février 2026



**Un nouveau rendez-vous musical vient de naître dans la région. Les 'Estivales du château de Sade' à Saumane-de-Vaucluse sont uniques par la programmation, le concept et le lieu. La musique éclectique avec des virtuoses internationaux dans les domaines du jazz, classique, électro, réjouira les mélomanes.**

Isle sur la Sorgue tourisme et L&R Production vous invite à découvrir 5 concerts exceptionnels. L'originalité ? L'alliance entre musique, vin et gastronomie. « Depuis des mois, nos équipes travaillent sans relâche avec nos partenaires institutionnels et privés pour vous faire (re)découvrir des artistes exceptionnels. Des références internationales dans leurs spécialités respectives », explique Eric Bruxelle, président de L'Isle sur la Sorgue tourisme.

Des concerts non seulement sublimés par le cadre architectural et historique d'exception qu'offre le château de Sade et son parc naturel, mais également par les arts culinaires de créateurs et producteurs locaux qui seront partie intégrante de l'expérience. « C'était le pari fou de faire revivre en musique le château du célèbre marquis de Sade, et nous le relevons dès cet été. » Une sélection de produits locaux bios et naturels, gastronomiques et viticoles sera ainsi proposée afin de mettre en avant les savoir-faire de notre magnifique territoire. La jauge maximale est fixée à 350 personnes sur le site. Les mélomanes découvriront également un joyau de patrimoine vauclusien rénové et classé monument historique, chargé d'histoire et de culture qui domine dans un environnement naturel classé sensible dans les Monts du Vaucluse.

Ecrit par le 12 février 2026

Prévente : 18 euros par soirée / 50 euros pour l'expérience VIP. Sur place : 25 euros par soirée. Adresse : le château du marquis de Sade, montée du château, 84800 Saumane-de-Vaucluse. Ouverture des portes et début des concerts : 19h, 18h30 pour l'expérience VIP. Billetterie : [cliquez ici](#). Restauration, dégustation de vin et buvette sur place.

L.M.

---

## Pays des Sorgues Monts de Vaucluse : présentation du dispositif d'aide aux entreprises

Écrit par le 12 février 2026



**En ce début d'année toujours marqué par la crise, la Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse met en place un nouveau soutien financier avec le versement d'une aide directe équivalente au montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises des 5 communes du territoire : Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor et Châteauneuf-de-Gadagne.**

Le dispositif prévoit une aide financière directe basée sur le montant de la CFE en fonction de la perte de Chiffre d'Affaire (CA). Ainsi pour une perte de 50 % et plus de CA en 2020 par rapport à 2019, le montant de l'aide équivaut au montant de la CFE 2020 dans la limite de 5 000 €. Pour une perte comprise entre 25 % et 49 % de CA en 2020 par rapport à 2019, le montant de l'aide est égal au montant de la moitié du CFE 2020 dans la limite de 2 500 €.

Sont concernées les entreprises des secteurs d'activités fixés par la loi du 30 juillet 2020 et du décret du 5 août 2020, les entreprises dont le siège social ou l'établissement est situé sur le territoire de la

Ecrit par le 12 février 2026

Communauté de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, et les entreprises dont l'activité a débuté avant le 1<sup>e</sup> février 2020 et n'étant pas en liquidation ou redressement judiciaire.

Les demandes doivent être effectuées par courriel jusqu'au 30 juin 2021 à l'adresse suivante : [aide-covid@ccpsmv.fr](mailto:aide-covid@ccpsmv.fr).

Il est obligatoire de fournir les pièces suivantes :

#### Bilan 2019

Pour les micro-entreprises en franchise de TVA : déclaration URSSAF de CA depuis janvier 2019

Copie de la carte nationale d'identité du dirigeant.

KBIS de l'entreprise ou avis SIRENE de moins de 3 mois et, si nécessaire, attestation indiquant d'un changement de code NAF est en cours.

RIB du compte professionnel libellé au nom de l'entreprise.

Attestation sur l'honneur certifiant être à jour des cotisations sociales et fiscales au 31 décembre 2019.

Copie de l'avis de CFE 2020.

Pour justifier de la perte de Chiffre d'affaire il faut fournir une déclaration comptable signée du cabinet comptable présentant la comparaison de baisse de CA de 2020 par rapport à 2019, ou une attestation sur l'honneur indiquant la perte de CA si l'entreprise ne dispose pas de ces éléments (dans ce cas les éléments définitifs devront être transmis avant le 31 décembre 2021).

Le versement des premières aides s'effectuera à compter de fin février 2021 par virement.

A noter que lors du conseil de communauté du 4 février prochain, l'exécutif présentera une délibération qui fixera les détails du versement de cette aide. La Communauté de communes mobilisera 150 000 € sur ses fonds propres pour alimenter ce dispositif.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le [site de la Communauté de communes](#)